

ADRESSE AUX AGENTS

A la cinquième séance du groupe de travail DUERP (Document Unique Evaluation des Risques Professionnels), les représentants des trois organisations syndicales (Solidaires-CGT-CFDT) ont décidé de mettre un terme à leur participation.

Nous avons travaillé sur les sept premiers points du référentiel des risques professionnels (voir Ulysse29. Les Agents. Assistant de Prévention) en soulignant le travail de qualité de l'assistant de prévention.

Ce mardi 28 janvier 2014 nous abordions le point 8 : Risques psycho-sociaux avec la même démarche volontaire et constructive dans l'intérêt des agents : afin de trouver avec l'administration les solutions le mieux adaptées à chaque situation.

Nous avons en particulier signifié à l'administration qu'il fallait avoir un raisonnement collectif en s'attaquant aux causes du mal et non à ses conséquences.

Ce n'est pas l'agent qui est fragile mais les conditions de travail qui fragilisent !

Après débat, des convergences sont apparues avec la représentante de l'administration au sein du groupe de travail :

- Nécessité d'associer les agents à une réflexion d'organisation du travail.
- Le soutien des services par les pôles métiers de la DDFIP.
- Conception nécessaire en amont de protocole pour les cadres de proximité visant à élaborer une organisation de travail la moins pénalisante pour tous.

A un moment de la réunion nous nous sommes trouvés dans une impasse.

En conscience, estimant que le niveau de maîtrise du risque était surestimé par l'administration, nous nous sommes heurtés à un raisonnement purement arithmétique de cette dernière visant à tout prix à éviter une cotation en risque intolérable (Il n'existe pas dans le DUERP de notion intermédiaire entre le risque substantiel et le risque intolérable).

La représentante de l'administration nous a mis en garde sur les conséquences probables que pourrait tirer la direction de cette cotation :

Décisions pouvant pénaliser les agents par des restructurations Des fermetures.....

Nous nous sommes alors posé la question de notre présence au sein du groupe de travail DUERP.

Cette volonté de nous contraindre à cantonner les Risques Psycho-Sociaux à la notion de risque substantiel ne peut trouver notre accord.

Les agents qui vivent au quotidien des situations intolérables ne pourraient le comprendre..

La volonté de l'administration de minimiser cette cotation ne vise-t-elle pas à jeter un voile pudique sur la souffrance au travail en sous estimant volontairement un risque en pleine expansion.